



## Rétropolation des séries longues de l'enquête Emploi sur le champ France entière y compris Mayotte

L'enquête Emploi annuelle (EEA) a été remplacée par l'enquête Emploi en continu (EEC) en 2003 en France métropolitaine, puis en 2013 pour les 4 DOM « historiques » (Guadeloupe, Martinique, Guyane et la Réunion). Ce changement a été mis en place progressivement au cours de l'année 2023 à Mayotte, l'année 2024 constituant la première année de collecte complète de l'EEC à Mayotte. L'enquête Emploi sous sa forme annuelle a été collectée de 2013 à 2023 à Mayotte ; l'année 2023 est donc une année pivot avec à la fois une mesure avec l'EEA et une mesure avec l'EEC, permettant un premier pivot entre ancienne et nouvelle mesure des indicateurs du marché du travail.

L'objectif de l'exercice de réropolation réalisé en 2025 est de produire des séries longues sur les indicateurs du marché du travail (depuis 1975 ou 1982 selon les indicateurs), sur le champ « France entière », ces dernières étant jusque là diffusées sur le champ « France hors Mayotte » (c'est à dire la France métropolitaine et les quatre DOM, hors Mayotte), c'est à dire de produire des séries longues sans rupture de champ géographique.

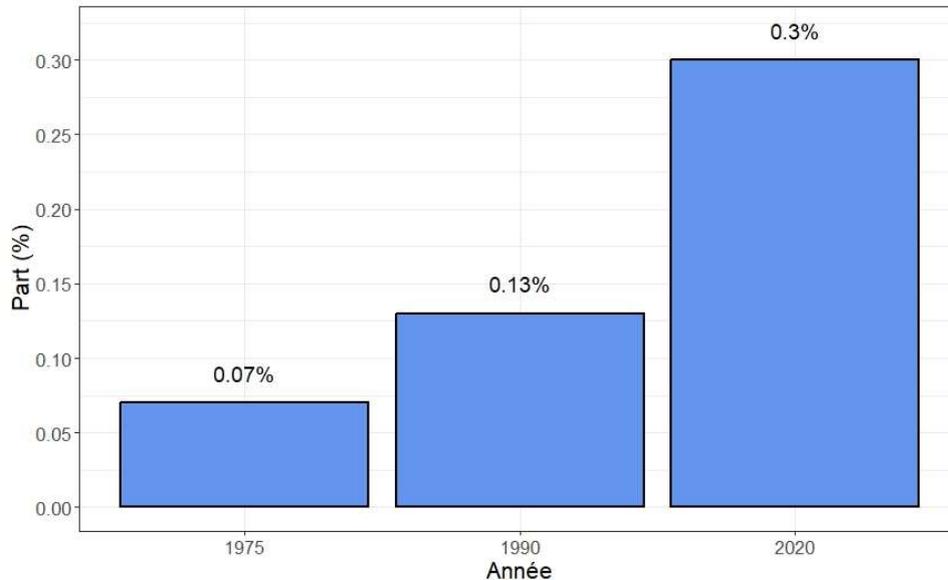
Pour atteindre cet objectif, une réropolation propre au seul champ de Mayotte a été effectuée, en faisant comme si l'EEC avait été collectée sur le territoire sur toute la période ; cet exercice a mobilisé toute l'information disponible sur la population de Mayotte et les indicateurs récents du marché du travail, et a nécessité aussi nombre d'hypothèses : ces hypothèses sont parfois fortes pour le seul territoire mais relativement peu importantes pour les conséquences sur le champ France entière, compte tenu du poids du département mahorais, notamment en début de période où il était très faible (avant de croître très fortement). Aussi, l'exercice vise à produire des séries sur un champ « France entière » sans rupture sur toute la période mais les résultats propres à Mayotte sont souvent trop fragiles pour être publiés en tant que tels. La différence pour un agrégat considéré entre « nouvelles séries » (France entière) et « anciennes séries » (France hors Mayotte) n'indique par ailleurs pas nécessairement une estimation pour Mayotte, dans la mesure où, pour les années récentes, la révision des poids liés aux nouvelles marges démographiques a eu un impact, comme les années précédentes.

Les étapes ci-après décrivent la construction de ces séries sur le champ Mayotte seule qui, après agrégation avec les séries longues diffusées jusque-là, permettent d'obtenir les séries publiées dans la partie « Séries longues » de l'Insee Résultats à partir de 2025.

### **1 – Création des marges de population totale par sexe et âge quinquennal depuis 1975**

La première étape de cet exercice de réropolation a consisté à créer des marges de population totale (sur le champ couvert par l'EEC, c'est-à-dire hors personnes vivant en collectivité), par sexe et âge quinquennal à Mayotte depuis 1975, sur lesquelles toutes les séries de statut d'activité au sens du BIT seront calées. Entre 2013 et 2024, les marges de population de l'enquête Emploi (annuelle puis en continu) ont été reprises. Avant 2013, les populations totales tous sexes et âges confondus, issues des recensements quinquennaux de 1968 à 2017, ont été annualisées en appliquant un taux de croissance annuel moyen entre deux recensements à fréquence quinquennale.

**Figure 1** : Part de la population de Mayotte dans la France entière



Champ : France, personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire

Sources : Insee, séries longues sur le marché du travail.

Elles ont ensuite été partagées par sexe et âge quinquennal en supposant que la pyramide des âges a évolué comme celle de la Guyane entre 1989 et 2013, compte tenu de leur proximité en niveau l'année 2007 (selon le Mayotte Info n°39 d'avril 2009).

Avant 1989, faute d'information sur la ventilation par sexe et âge quinquennal pour les DOM, la part de chaque croisement dans la population totale est extrapolée à partir du taux d'accroissement moyen sur 1990-1999 de la part de chaque groupe.

Enfin, à partir de ces estimations, les portions 1975-2013 de ces séries ont été modélisées par une tendance linéaire qui permet notamment de retrouver à Mayotte le niveau de population des EEA en 2013.

## **2 – Rétropolation du statut d'activité au sens du BIT par sexe et âge quinquennal depuis 1975**

Une fois la population par sexe et âge déterminée, il s'agit alors de construire des séries par statut d'activité (emploi, chômage, inactivité). Les autres séries en dépendront.

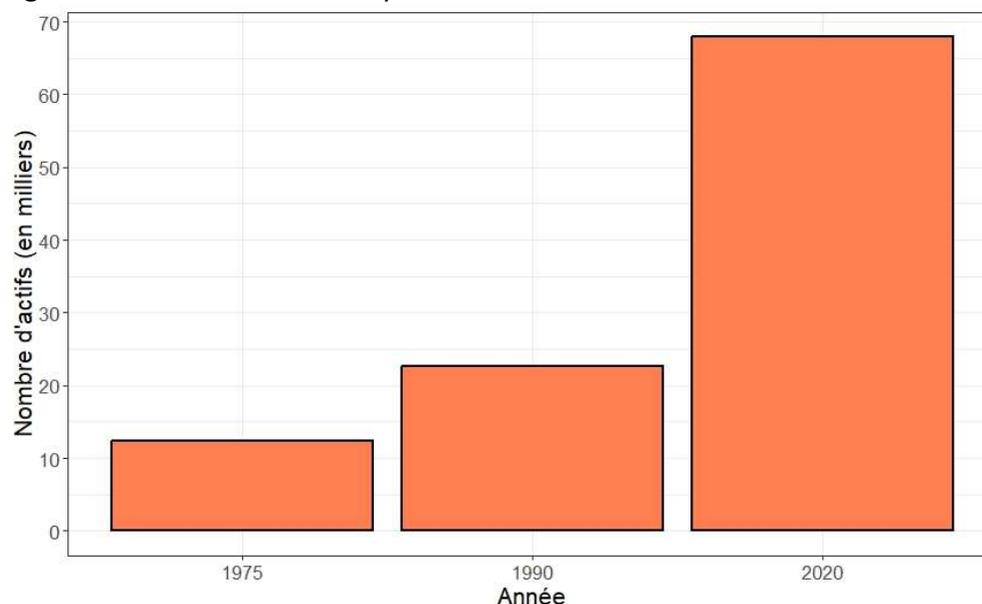
Des taux d'évolutions annuelles, calculés à partir des EEA de 2013 à 2023, ont été appliqués par rétopolation en chaînant à partir des niveaux de chaque statut par sexe et âge quinquennal observés dans l'EEC de 2023.

Entre 1975 et 2012, le partage par statut d'activité de la population a été extrapolé à partir de l'écart constaté dans ce partage avec la France hors Mayotte en 2013 : il permet de calculer une marche qui est reportée sur 1975-2012 pour en déduire les parts de chaque statut BIT dans le total de chaque croisement de sexe et âge quinquennal. La méthode utilisée pour cela est celle des parts logistiques, qui assurent d'obtenir des parts comprises entre 0 et 1.

Les parts ainsi rétopolées ont été appliquées aux populations totales pour en déduire des séries de population en niveaux. Celles-ci sont ensuite lissées par des moyennes mobiles centrées d'ordre 5, à

l'exception des années 2023 et 2024, utilisées pour le lissage mais maintenues telles que tabulées dans l'EEC.

**Figure 2** : Nombre d'actifs à Mayotte



Champ : Mayotte, personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail.

### **3 – Rétropolation du halo autour du chômage par sexe et âge en 4 classes depuis 1990**

Sur 2013-2023, une méthode similaire à celle décrite pour le statut au sens du BIT est appliquée au niveau du halo par sexe et 4 classes d'âge (15-24 ans, 25-49 ans, 50-64 ans, 65 ans et plus), ainsi qu'à la part du halo dans l'inactivité entre 1990 et 2013, par sexe et 3 classes d'âge (15-24 ans, 25-49 ans, 50 ans et plus, comme diffusées dans les séries annuelles).

Entre 2003 et 2013, dans les séries sur le champ France hors Mayotte, la part des 65 ans et plus dans le halo des 50 ans et plus est très faible (autour de 10% chez les hommes et 5% chez les femmes). Etant donné que la population de plus de 65 ans est très faible à Mayotte, et ce d'autant plus dans le passé, la part des 65 ans et plus dans le halo des 55 ans et plus à Mayotte est considérée comme nulle avant 2013.

Comme pour les statuts d'activité, la série de halo ainsi obtenue est lissée par moyenne mobile d'ordre 5.

### **4 – Méthodologie générale adoptée pour les autres indicateurs**

Pour toutes les autres séries, la réropolation est effectuée à partir du partage, selon les catégories de l'indicateur, de la population ou du statut BIT, avec le croisement de sexe et âge souhaité. Ces séries en parts sont lissées par moyennes mobiles centrées d'ordre 5 puis appliquées aux séries préalablement réropolées pour retrouver des niveaux.

Les étapes de constructions des séries de parts réropolées sont globalement identiques, à l'exception d'ajustements mineurs rendus nécessaires par des tranches d'âges spécifiques, des

variables ne pouvant être reconstruites dans les EEA pour s'approcher au mieux de celles de l'EEC, ou de résultats

peu crédibles. Ces étapes peuvent être résumées comme suit :

- Les parts de 2023 sont tabulées dans l'EEC 2023 (et elles sont spontanément cohérentes en termes de mesure à l'année 2024) ;
- Entre 2013 et 2023, les taux d'évolutions de ces parts sont calculés à partir des EEA et appliqués progressivement par rétropolation en chaînant à partir de la part 2023 de l'EEC ;
- Avant 2013, l'évolution des séries de part est extrapolée à partir de celles constatées dans les séries longues sur le champ de la France hors Mayotte, en utilisant la méthode des parts logistiques.

Cette méthode n'a pu être appliquée à la série longue sur la durée du chômage, aucune information sur cet indicateur n'étant présente dans les EEA de Mayotte. De ce fait, sur 1975-2022, l'évolution de la part des chômeurs de longue durée est imputée à partir de celle de la France hors Mayotte, en utilisant l'année 2023 pour calculer une marche et appliquer la méthode des parts logistiques. La part des chômeurs de courte durée en est déduite, et ce partage est appliqué à la série rétropolée du chômage BIT pour obtenir des séries en niveaux.